



## **Compte rendu succinct de la réunion de la Direction des Affaires Maritimes avec les Organisations syndicales en audioconférence le 13 mai 2020**

Cette réunion , présidée par le Directeur des Affaires Maritimes, Thierry COQUIL ,s'est tenue le 13 mai 2020 de 14h30 à 18h30 et faisait suite à une réunion ,organisée le 5 mai 2020 , consacrée uniquement aux modalités de reprise de l'activité des 2 patrouilleurs et des 3 vedettes régionales.

Les 5 organisations syndicales représentatives au CT Ministériel étaient présentes (CGT - FO - CFDT- FSU et UNSA).

La fédération UNSA développement durable était représentée par Céline DORNEMIN (CSN Saint-Malo et membre titulaire du CT de la DIRM NAMO ) et Patrice BEAULIEU (SG du syndicat UPPAMer).

L'ordre du jour concernait les modalités de la reprise des missions relevant du champ de l'Administration de la Mer .

En introduction , le Directeur des Affaires Maritimes est longuement revenu sur l'activité très importante de sa Direction durant toute cette période de crise sanitaire.

Son exposé comprenait 4 parties:

Rappel , Bilan ,Regards sur l'Avenir et Organisation de la reprise

Quelques exemples d'un très long monologue:La DAM a du mettre en place dans l'urgence un plan de continuité de l'activité pour des secteurs considérés comme vitaux ,tels les CROSS.Elle a aussi été en pointe en ce qui concerne les mesures sanitaires à apporter à tout le secteur maritime professionnel (pêche , commerce).Elle a été également très sollicitée sur les problèmes concernant les relèves d'équipages de navires à l'international ,sous pavillon français,en relation étroite avec le Ministère des Affaires étrangères,(quelques exemples cités parmi d'autres)

Le DAM a tenu à informer légalement les organisations syndicales présentes que toutes les réformes engagées dans le cadre du projet AM 2022 seront menées à leur terme et qu'il n'y aura pas de pause pour celles-ci.

A l'issue de cette longue introduction ,une déclaration des OS suivantes :CGT, CFDT , FSU et UNSA a été lue.

Un certain nombre de fiches métiers avaient été transmises peu de temps avant cette réunion .

Le dialogue entre la DAM et les OS ont concerné ,notamment les points suivants :

Concernant les moyens hauturiers du contrôle des pêches (Patrouilleurs et VRS) , la DAM a confirmé son souhait d'un retour rapide de l'activité quoique qu'en mode dégradé. En effet , afin de limiter la promiscuité à bord , chaque membre d'équipage sera seul dans sa cabine (l'IRIS dispose de 10 cabines et le Thémis de 11). Cela ne permettra pas de se conformer aux décisions d'effectif des PAM.

( Le guide du DCS de la DAM précise les conditions de mise en Œuvre des effectifs à bord des unités. Pour les Patrouilleurs ,c'est 12 agents pour conduire les opérations de contrôle en mer et 7 agents pour les courtes navigations sans contrôle)

Une longue discussion entre les représentants de la DAM et des OS sur ce point s'est engagée et avec plusieurs désaccords. Pour rappel l'UNSA a préconisé (le représentant UNSA à la réunion du 4 mai 2020) et cela à titre exceptionnel et au vu du contexte sanitaire actuel que le PAM THEMIS puisse être armé avec 11 agents à bord et l'IRIS avec 10 agents pour les missions de contrôle jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire.

Il est acquis désormais qu'il y a 2 DCS , l'un sous l'autorité des DIRM et des DM ,outre-mer (Patrouilleurs , VRS) et l'autre sous l'autorité des Préfets des départements littoraux ( les ULAM au sein des DDTM/DML)

A ce titre , les ULAM ont continué leur activité mais sous des formes différentes selon les façades maritimes et les besoins exprimés.

Pour les services des Phares et Balises et l'Armement des Phares et Balises , des solutions sont ou seront proposées au niveau local (DIRM)

Pour les lycées professionnels maritimes , en l'absence d'une fiche dédiée pour cette réunion , la DAM indique vouloir respecter les protocoles et recommandations du Ministère de l'éducation nationale.

Concernant , les centres de sécurité des navires , le DAM fait état d'un important retard dans les visites à effectuer .Il insiste sur le fait que ce retard devra faire l'objet d'un rattrapage dans les meilleurs délais avec des priorisations pour certains types de navires , de secteurs et en rapport avec l'accidentologie.

A l'instar de nos collègues CFDT , l'UNSA trouve la situation paradoxale :

Les ISNPRPM doivent effectuer les visites en retard de navires de – de 24 mètres qu'une réforme portée par la DAM prévoit de ne plus inspecter à court terme . Cette situation pourrait mettre en danger des ISNPRPM ,compte tenu de la fatigue engendrée par ce surcroît de travail.

Le DAM informe également les OS qu'elle va demander une baisse des objectifs du contrôle par l'État du Port dans le cadre du mémorandum de Paris.